



ORGANISATION PANAMÉRICAINNE DE LA SANTÉ
ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ



130^e SESSION DU COMITÉ EXÉCUTIF

Washington, D.C., E-U A, 24-28 juin 2002

RÉSOLUTION

CE130.R5

RAPPORT FINANCIER DU DIRECTEUR ET RAPPORT DE L'AUDITEUR EXTERNE POUR L'EXERCICE 2000-2001

LA 130^e SESSION DU COMITÉ EXÉCUTIF,

Ayant examiné le Rapport financier du Directeur et le Rapport de l'Auditeur externe pour l'exercice 2000-2001 (*Document officiel 305*),

DÉCIDE :

1. De transmettre le Rapport financier du Directeur et le Rapport de l'Auditeur externe pour l'exercice 2000-2001 (*Document officiel 305*) à la 26^e Conférence sanitaire panaméricaine.
2. De signaler que les états financiers pour l'exercice 2000-2001 sont présentés conformément aux Normes de Comptabilité du Système des Nations Unies, avec pour conséquence une amélioration de l'inclusion des données et de la clarté des états.
3. De louer l'Organisation pour les efforts qu'elle a déployés dans le suivi et le renforcement de la position financière du Centre d'Epidémiologie des Caraïbes, de l'Institut d'Alimentation et de Nutrition des Caraïbes et de l'Institut de Nutrition d'Amérique centrale et Panama, avec l'inclusion de sources d'appui supplémentaires et l'encouragement d'efforts conjoints pour élaborer et mettre en œuvre des stratégies destinées à améliorer leur situation financière.
4. De féliciter le Directeur de ses efforts fructueux pour maintenir l'Organisation dans une solide position financière.

(Cinquième séance, le 26 juin 2002)